

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 2 de 10

Mentions de danger

| | |
|-----------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H312+H332 | Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|--|
| P201 | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. |
| P405 | Garder sous clef. |

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|---------|---|--------------|------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 98-01-1 | 2-furaldéhyde | | | < 35 % |
| | 202-627-7 | 605-010-00-4 | 01-2119486861-27 | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H351 H331 H301 H312 H315 H319 H335 | | | |
| 98-00-0 | Alcool furfurylique | | | < 5 % |
| | 202-626-1 | 603-018-00-2 | 01-2119493965-18 | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H331 H311 H301 H315 H319 H335 H373 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 3 de 10

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Toxique par ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde et dioxyde de carbone

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 4 de 10

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.
Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|---------|-----------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 98-00-0 | Alcool furfurylique | 10 | 40 | | VME (8 h) | |
| 98-01-1 | Aldéhyde furfurylique | 2 | 8 | | VLE (15 min) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|---------|---------------|--------------------------------------|---------------|--------|-----------------------|
| 98-01-1 | 2-Furaldéhyde | Acide furoïque total (/g créatinine) | 200 mg/g | Urine | en fin de poste |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 5 de 10

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)
Tablier résistant aux solvants. □ (EN 467).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide
Couleur: Brun foncé
Odeur: Caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: n.d.

Modification d'état

Point de fusion: n.d.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 - 200 °C

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

Point d'éclair: 67 °C DIN EN ISO 2719

Inflammabilité

solide: n.a.

gaz: n.a.

Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. % *)

Limite supérieure d'explosivité: 19,3 vol. % *)

Température d'inflammation: 315 °C *)

Température d'auto-inflammabilité

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: 170 °C

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 6 de 10

| | |
|--|------------------------------------|
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | ~ 1,4 hPa *) |
| Densité: | 1,214 g/cm ³ ISO 2811-2 |
| Densité apparente: | n.a. |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | Insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants n.d. | |
| Coefficient de partage: | n.d. |
| Viscosité dynamique: (à 23 °C) | 160 - 240 mPa·s ISO 3219 |
| Viscosité cinématique: | n.d. |
| Durée d'écoulement: | n.d. |
| Densité de vapeur: | n.d. |
| Taux d'évaporation: | n.d. |
| Épreuve de séparation du solvant: | n.d. |
| Teneur en solvant: | < 35 % |

9.2. Autres informations

*) 2-furaldéhyde

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.
Éviter les températures supérieures à 25°C.

10.5. Matières incompatibles

oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.
Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
Nocif par inhalation.
DL50/orale/rat: 190 mg/kg
DL50/cutanée/lapin: 1600 mg/kg
CL50/inhalatif/rat: 1,5 mg/l (les poussières/les brouillards) (4 h)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 7 de 10

Irritation et corrosivité

- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

- Susceptible de provoquer le cancer. (2-furaldéhyde; Alcool furfurylique)
- Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (2-furaldéhyde)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

- Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
- Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171


Page 8 de 10

L'élimination des emballages contaminés


Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 2810 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (2-furaldéhyde, Alcool furfurylique) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1  |
| Code de classement: | T1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 60 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 2810 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (2-furaldéhyde, Alcool furfurylique) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1  |
| Code de classement: | T1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Quantité exceptée: | E1 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 2810 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (2-Furaldehyde, furfuryl alcohol) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1 |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 9 de 10



Marine polluant: No
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 2810
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (2-Furaldehyde, furfuryl alcohol, solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L
Passenger LQ: Y642
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 30 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Information supplémentaire

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® FN Solution

Date de révision: 24.10.2019

Code du produit: 00359-1171

Page 10 de 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|-----------|--|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H312+H332 | Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)